



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 16 DECEMBRE 2015
18 HEURES 30 - MAIRIE D'AGDE
SALLE GUILLEMIN**

PRÉSENTS : 21

AGDE : MM. FREY, BENTAJOU, Mmes SALGAS, MARTINEZ

VIAS : M. SAUCEROTTE

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, MARY, ARAGON

POMEROLS : M. MOULINOT

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO

PAULHAN : M. JAURION

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, FOULGAT

FLORENSAC : M. MAFFRE

CAUX : Mme DORADO

PEZENAS : M. DUFFOUR

SAINT-THIBERY : M. HUC

AUMES : Mme DURAND

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 2

AGDE : M. GLOMOT à M. BENTAJOU

M. TUYA à M. MAFFRE

ABSENTS EXCUSÉS : 11

VIAS : MM. MARTINEZ, ESPANA

MONTAGNAC : M. PASCAL

PEZENAS : MM. ROSSIGNOL, LOPEZ

PORTIRAGNES : M. FAURE

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

FLORENSAC : M. MARCO

CAZOULS D'HERAULT : M. GIRAUDOU

NIZAS : Mme BESSORA

PINET : M. ESPARZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTINEZ

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical en date du 30 septembre 2015

1°) Mise à jour des statuts du Sivom du Canton d'Agde

2°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2016

3°) Création d'un emploi en Contrat d'Avenir pour le service de fourrière animale

4°) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^e classe

5°) Mise à jour du tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde

6°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 16 décembre 2015, à 18h30, en Mairie d'Agde (Salle Guillemin). Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Brigitte MARTINEZ est désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 30 septembre 2015.

1°) Mise à jour des statuts du Sivom du Canton d'Agde

Madame la Présidente indique à l'assemblée qu'il convient de mettre à jour les statuts du Sivom du Canton d'Agde. Un exemplaire des statuts était joint à la convocation, accompagnée également d'un tableau synthétique des communes et des compétences exercées. Le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, la mise à jour de ces statuts, s'agissant uniquement d'intégrer la commune de Pinet au service de la brigade d'enlèvement des tags.

2°) Autorisation anticipée de dépenses d'investissement au titre de l'année 2016

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'afin de pouvoir mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2016, les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité Syndical de faire application de cet article. Adopté à l'unanimité.

3°) Création d'un emploi en Contrat d'Avenir pour le service de fourrière animale

Madame la Présidente rappelle qu'un agent de la fourrière animale a terminé son contrat CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en date du 14 novembre 2015. Elle propose au Comité Syndical de créer un nouveau poste d'agent de fourrière non titulaire à durée déterminée pour permettre au service de fonctionner dans de bonnes conditions.

Afin de bénéficier du maximum d'aides, il est proposé de créer un poste en Contrat d'Avenir, à compter du 1^{er} février 2016, d'une durée hebdomadaire de 35h. Madame la Présidente rappelle également qu'un emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes rencontrant des difficultés à trouver un emploi, en raison de leur défaut de formation. Le montant de l'aide est fixé à 75 % du taux horaire brut du Smic. Adopté à l'unanimité.

4°) Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^e classe

Madame la Présidente informe l'assemblée que le CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) de la secrétaire du siège administratif arrive à échéance au 31 janvier 2015. Ce poste étant indispensable au bon fonctionnement des services administratifs et financiers du syndicat intercommunal, elle propose au Comité Syndical de le pérenniser en créant un poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2^e classe, à compter du 1^{er} février 2016, d'une durée hebdomadaire de 35h. Adopté à l'unanimité.

5°) Mise à jour du tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde

Comme suite aux délibérations précédentes, Madame la Présidente informe le comité syndical qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Au 1^{er} février 2016, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Territorial de 2 ^e classe titulaire, temps complet	1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	2
--	---

Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe titulaire, temps complet 1
Adjoint Technique Territorial de 2^e classe titulaire, temps complet 1

Brigade d'enlèvement tags :

Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe titulaire, temps complet 1

POSTE NON TITULAIRE POURVU

Contrat d'Avenir, temps complet 1

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial de 2^e classe non titulaire, temps complet 1

6°) Questions diverses

- ***Information sur le régime des astreintes***

Il est communiqué à l'assemblée le fonctionnement du régime des astreintes d'exploitation, suite à une précédente demande d'une commune (Vias) souhaitant que soit étudiée la mise en place d'une astreinte au sein de la fourrière animale, en période estivale, afin d'appuyer les agents de police municipale en cas de besoin, notamment lors de présence d'un chien dit « dangereux » sur la voie publique. A l'issue d'un débat, il est décidé, pour la prochaine séance du comité syndical, de :

- recenser les besoins auprès des polices municipales,
- établir un coût précis de la mise en place d'une astreinte au sein de la fourrière animale,
- présenter le bilan de l'étude lors de la prochaine séance pour prise de décision.

- ***Bilan de l'acquisition du redresse poteau***

Il est procédé à une information du comité syndical sur l'acquisition du redresse poteau, conformément à la délibération du 30 septembre 2015. Madame le Présidente indique qu'une demi-journée de formation a eu lieu le 9 décembre dernier avec les personnels techniques des communes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias, partenaires de cette mutualisation. La mise à disposition de ce matériel débutera, selon un planning validé par les communes, à compter du 4 janvier 2016. M. BENTAJOU demande si un tarif d'intervention est à l'étude en faveur des communes qui n'ont pas décidé d'être partenaire. Il est indiqué que ce tarif pourrait être mis en œuvre après une période d'utilisation du matériel et en fonction des demandes.

- ***Autres interventions***

M. MOULINOT demande si les deux véhicules de la fourrière animale peuvent être équipés d'un système de GPS afin de faciliter leur action dans les communes. L'accord général semble favorable. M. MAFFRE indique qu'il est possible également de s'équiper de géolocalisation de téléphones portables. La meilleure solution sera adoptée. Par ailleurs, M. BENTAJOU fait part de la difficulté rencontrée dans les communes dans le domaine de la signalisation routière horizontale et du problème plus particulier de l'effacement des lignes de peinture routière. Il demande s'il est possible de se renseigner sur l'acquisition d'un matériel facilitant l'enlèvement durable des lignes routières jusqu'alors recouvertes. Le Sivom va se renseigner afin de connaître le matériel existant et en fera part à la prochaine réunion du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. La séance est levée à 19h10. Un repas suit la séance.

**La Secrétaire de Séance,
Brigitte MARTINEZ**

